



Le nouveau Code de procédure civile : Les nouvelles règles en matière de signification

Le nouveau code de procédure civile modifie les règles en matière de signification. Quelles sont vos obligations et comment devriez-vous procéder. Cette formation donnée par *Gagnon Sénéchal Coulombe, Huissiers de justice* vous en dira plus sur les nouvelles méthodes et les mandats que peuvent remplir nos huissiers. Notamment, Monsieur Pascal Gagné vous présentera les divers paramètres de la notification, les nouveautés des règles de signification, l'explication de la disparition des jours juridiques et des jours francs et la nouvelle manière de computer les délais. Sera aussi abordée la nouvelle exigence prévue à l'article 393 C.p.c.

CONFÉRENCIER: **Monsieur Pascal Gagné**
Gagnon Sénéchal Coulombe, Huissiers de justice

DATE : Le **19 septembre 2016**, de **12h15 à 13h45** (aucun repas ne sera servi)

LIEU: Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : Membre du Jeune Barreau : **20\$**
Membre du Barreau : **40\$**

Places limitées

LA CONFÉRENCE EST EN VOIE D'ACCRÉDITATION PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1H30

INSCRIPTION : Mme Caroline Potvin au (418) 529-0301
formation@barreaudequebec.ca

INFORMATIONS : Me Chloé Faucher-Lafrance (responsable de l'activité)
(418) 418-265-1559 OU CFLAVOCATE@OUTLOOK.COM

Fiche d'inscription

Le nouveau Code de procédure civile : Nouvelles règles en matière de signification

Le 19 septembre 2016

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Année d'admission au Barreau : _____

Signature : _____

Faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement**, avant le 12 septembre 2016, via le site du Barreau de Québec ou par chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au (418) 522-4560.